

Communiqué de presse

Enfin ! Une étape importante pour les enfants en Suisse : l'éducation sans violence est inscrite dans la loi.

Berne, le 9 septembre 2025 – Décision historique pour les enfants en Suisse : le Conseil des États inscrit le droit à une éducation sans violence dans le Code civil.

Après plus de 40 ans, les enfants en Suisse obtiennent enfin la protection, si importante pour eux. Après plus de 40 ans d'engagement politique et sociétal, l'objectif est atteint. La décision prise aujourd'hui par le Conseil des États inscrit l'éducation sans violence dans la loi. À partir de 2026, gifles, coups ou humiliations verbales répétées ne seront plus considérés comme des méthodes éducatives acceptables mais comme de la violence.

« La grande incertitude en matière de protection de l'enfance est enfin levée », déclare Regula Bernhard Hug, directrice de Protection de l'enfance Suisse. « Depuis des décennies, nous nous engageons en faveur de l'éducation sans violence, et le moment est enfin venu. C'est un signal fort pour soutenir les enfants et leurs parents et donc un grand succès pour Protection de l'enfance Suisse. »

Orientation des parents et soutien en cas de difficultés

L'éducation sans violence devient la norme. Lorsque l'on s'en écarte, il faut y prêter attention. Près de la moitié des enfants subissent encore une forme de violence dans l'éducation. De nombreux parents n'utilisent pas la violence par conviction, mais dans des moments d'épuisement ou de surmenage. C'est précisément là qu'intervient la nouvelle loi. Elle vise à renforcer la prévention et à améliorer l'accès aux offres de conseil et de soutien pour les enfants et les parents. Regula Bernhard Hug s'en réjouit. « Éduquer des enfants est un défi pour nous tous. Seul·e et sans soutien, cela peut s'avérer difficile. L'éducation est une affaire privée. La violence à l'égard des enfants ne l'est pas. »

Un long chemin politique

Dès 2013, Yvonne Feri, actuelle présidente du Conseil de fondation de Protection de l'enfance Suisse, avait déposé une motion au Parlement pour inscrire cette disposition dans la loi, sans aboutir à l'époque. Seule la motion de Christine Bulliard-Marbach (19.4632) a obtenu la majorité dans les deux chambres en 2023. Aujourd'hui, le Conseil des États en a approuvé la mise en œuvre. C'est l'aboutissement d'un long débat politique et, en même temps, le coup d'envoi d'une nouvelle conscience dans la société. « Les enfants méritent la même protection contre la violence que les adultes, y compris dans leur éducation », déclare Feri. « Je suis reconnaissante et fière d'avoir enfin atteint notre objectif. »

La protection de l'enfance reste une tâche collective

La loi seule ne suffit pas. La Confédération et les cantons sont désormais tenus d'apporter des offres de soutien concrètes aux parents et aux professionnel·le·s, de la prévention au conseil.

Protection de l'enfance Suisse accompagne ce changement depuis des années avec sa campagne nationale de prévention « Il y a toujours une alternative à la violence. » Elle sera lancée pour la dernière fois à la mi-octobre, au terme de huit ans. Cet engagement spécifique de l'organisation financé par des dons prendra alors fin.

« La responsabilité d'un travail de prévention durable incombera à l'avenir à l'État et à la société », estime Bernhard Hug. Protection de l'enfance Suisse continuera néanmoins à proposer des offres pratiques aux parents et aux professionnel·le·s dans le but de renforcer l'éducation sans violence au quotidien.

Contact

Tamara Parham

Responsable du domaine Communication et partenariats/ Membre de la direction

+41 31 384 29 19

tamara.parham@kinderschutz.ch

À propos de Protection de l'enfance Suisse

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous nous appuyons sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux spécialistes et aux professionnels de l'éducation, aux acteurs du domaine politique, aux organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Pour assurer le financement de notre travail, nous collectons des fonds de manière ciblée auprès de privés, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.